

M^TL

bureau
taximontréal

PRINTEMPS 2015 | VOLUME 17, NUMÉRO 1

Taxi Le Journal

ÉLECTIONS 2015
au CA

TRANSPORT ILLÉGAL

VÉRIFICATION
DES ANTÉCÉDENTS
JUDICIAIRES

LE BUREAU
DU TAXI S'ASSOCIE
À COOL TAXI



Financement Taxi



FARÈS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

Achat de permis Taxi

Refinancement de permis

Conditions de prêt taxi exceptionnelles

Pas de frais cachés

Réponse en 48 heures

Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise
de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière
dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins

Caisse Allard-Saint-Paul



Alain Rochon, directeur général par intérim
Bureau du taxi de Montréal

Nouvelle direction

C'est par un changement de direction que s'est amorcé 2015 pour le Bureau du taxi avec le départ du directeur général Benoît Jugand. Le conseil d'administration a choisi un nouveau gestionnaire, monsieur Alain Rochon, une nomination qui devrait être entérinée par le conseil d'agglomération sous peu. L'équipe du BTM, active, efficace, met tout en œuvre pour réaliser les objectifs déterminés pour l'année. Voici les enjeux dont témoigne ce numéro.

Les inspecteurs à l'œuvre

Le transport illégal, toujours en croissance, nuit à la santé financière de l'industrie et constitue une préoccupation quotidienne pour tous les propriétaires et chauffeurs de taxi. La bataille pour le contrer s'avère une lutte de tous les instants. Les inspecteurs du BTM sont à l'œuvre. Constatez les résultats en page 4. Régulièrement, certains posent des questions fort pertinentes aux préposés du comptoir de service et aux inspecteurs. En page 6, les réponses à ces questions en intéresseront plusieurs.

Partenariat BTM-Cool Taxi

Les chauffeurs et propriétaires pourront dorénavant utiliser les coupons *Cool Taxi* reçus en paiement de courses pour leurs transactions au comptoir de service. Comme une monnaie d'échange. Cette décision facilitera la vie des travailleurs de l'industrie. Page 7.

Élections au CA du Bureau du taxi

Afin de voter en toute connaissance de cause, à lire absolument en page 16, la rubrique sur les élections. Participer à ce processus démocratique, c'est important pour l'industrie. Un *must*!

Amélioration des pratiques d'affaires

L'industrie est souvent accusée à tort ou à raison d'être réticente au changement, ce qui favoriserait le développement du transport illégal. Cependant, certains mettent de l'avant des solutions pour améliorer les pratiques d'affaires. En page 12, voyez de quelles façons ceux-ci comptent augmenter la qualité du service et le chiffre d'affaires. Des plus pertinents!

Antécédents judiciaires et renouvellement de permis

En vigueur depuis décembre 2014, la vérification des antécédents judiciaires doit être faite avant d'effectuer la demande de renouvellement du permis. Comme des délais sont à prévoir, il est important de lire la procédure en page 14. À ne pas manquer, c'est obligatoire.

Fidèle à son habitude, un numéro de *Taxi Le Journal* truffé d'informations pertinentes qui retiendra votre attention. Bonne lecture. □

Taxi Le Journal est disponible en version électronique sur le site Web du BTM au www.mtltaxi.com

SOMMAIRE

4

Transport illégal

7

Nouvelles du BTM

8

Échos du C.A.

12

Amélioration
des pratiques de l'industrie

14

Vérification
des antécédents judiciaires

16

Élections 2015

MTL
bureau
taxi montréal

Rédaction
Béatrice Mischczak
BMA Inc.

Production graphique
Fusion Communications & Design

Impression
Presse papiers

Taxi Le Journal
est publié par le
Bureau du taxi de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6
Tél.: 514 280-6600
Fax: 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5 000 exemplaires,
4 fois l'an et distribué gratuitement aux
propriétaires de taxi de l'île de Montréal.

ISSN 1480-6193



Des résultats

Fin 2014, l'équipe des inspections et enquêtes du BTM a redoublé d'efforts pour contrer le transport illégal. Les actions menées ont été des plus efficaces.

En novembre et décembre 2014, sur une période de 25 jours, les inspecteurs ont traité 43 plaintes. Suite à l'analyse des dossiers, 19 opérations ont été menées dont 13 se sont soldées par des saisies de véhicules. Parmi les illégaux, on compte un individu qui offrait des services de transport dans Côte-Saint-Luc et les environs, s'affichant comme *Larry – Driver for Seniors*. Le contrevenant opérait depuis un certain temps, au grand dam des chauffeurs de taxi du secteur.

Concernant les 12 autres saisies, elles étaient reliées soit à des petites annonces d'offre de service, soit à des demandes de service provenant d'applications intelligentes non reconnues par le BTM, la loi et les règlements sur le transport par taxi.

Les illégaux opéraient sur une base régulière et la moyenne des courses effectuées s'élevait à 45 dollars. Dorénavant, ces sommes iront garnir le portefeuille des chauffeurs qui travaillent dans la légalité.

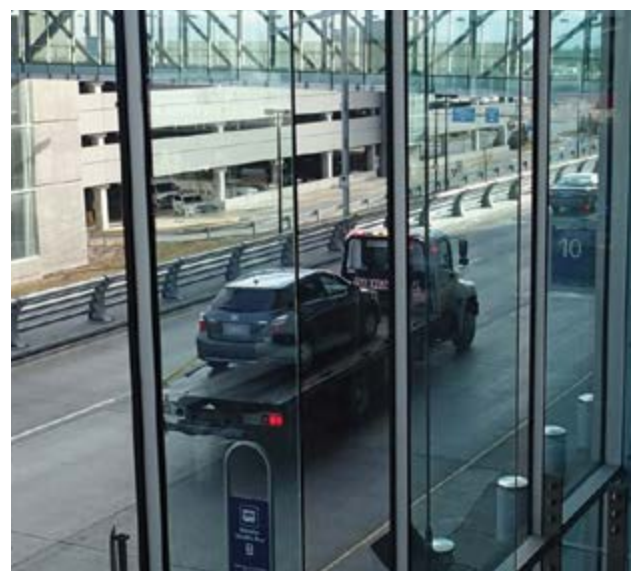
2015 démarre du bon pied. Uber: du 1^{er} janvier au 13 mars, neuf saisies effectuées. Dès la première semaine, onze nouvelles saisies s'ajoutent au tableau.

Via le site Web du Bureau du taxi, continuez à nous faire part de vos observations sur ce qui s'apparente à du transport illégal. Nous traitons toutes les plaintes. Et ça porte des fruits!

Les résultats vous seront communiqués par l'entremise de *Taxi Le Journal*. □



TRANSPORT ILLÉGAL



Des antécédents judiciaires



Q1 Je suis chauffeur de taxi et habite Montréal. Où dois-je faire ma demande de vérification des antécédents judiciaires ?

R1 Au Bureau du taxi.

Q2 Et si je n'habitais pas Montréal ?

R2 Au poste de police de votre municipalité. Mais vous pouvez aussi vous adresser au BTM puisque vous détenez un permis de chauffeur de Montréal.

Q3 Combien ça coûte ?

R3 À Montréal, 105\$. Ailleurs, adressez-vous au poste de police de la municipalité, car les prix diffèrent entre celles-ci.

Q4 Combien de temps cela prend-il pour obtenir le résultat ?

R4 En moyenne, quatre semaines.

Q5 Si j'ai déjà subi une enquête pour « enseignant », « infirmier », « poste en garderie » ou autres, est-ce reconnu ?

R5 Non. Vous devez absolument utiliser le formulaire fourni par le BTM ou celui de la SAAQ destiné aux chauffeurs taxis.

Q6 Où puis-je me procurer le formulaire ?

R6 Au BTM, ainsi que sur le site Web du BTM, de la SAAQ ou du ministère des Transports.

Q7 Qu'arrive-t-il si le résultat est positif ?

R7 Vous ne pouvez pas renouveler votre permis.

Q8 Puis-je contester la décision ?

R8 Oui. Vous pouvez soumettre une demande de révision. Un formulaire, disponible au BTM, vous explique comment vous y prendre.

Q9 J'ai commis un acte criminel au cours des cinq dernières années. Est-ce que, automatiquement, mon résultat sera positif ?

R9 La Loi est claire. Si l'infraction criminelle a été commise lors de l'exploitation d'un service de transport par taxi, ou bien si elle a un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour exercer le métier de chauffeur de taxi, ou si cela concerne le trafic de stupéfiants — importation, exportation ou culture —, vous ne pourrez pas obtenir de permis.

Q10 J'ai commis un acte criminel et suis certain que le résultat sera positif, est-ce que je peux demander une demande de révision immédiatement ?

R10 Non. D'abord, vous devez effectuer votre demande de vérification des antécédents.

Q11 Je travaille pour la STM. Est-ce que la mention 67.8 sera encore indiquée au dos de mon permis ?

R11 Pas si vous êtes un nouveau chauffeur depuis le 1^{er} décembre 2014, ni si vous avez renouvelé votre permis depuis le 1^{er} janvier 2015. Par contre, si vous en faites la demande, c'est possible de l'ajouter. Si vous n'avez pas renouvelé votre permis et voulez travailler à la STM, vous devez effectuer une demande de vérification au BTM, même si vous habitez à l'extérieur de Montréal. Vous aurez la mention 67.8.

Q12 Combien de temps un résultat de vérification des antécédents est-il valide ?

R12 Trois mois. Après cette période, il faut faire une nouvelle demande.

Q13 Combien de temps à l'avance puis-je renouvelé mon permis de chauffeur ?

R13 Trois mois avant la date d'échéance. Alors, si vous planifiez bien, les délais de vérification ne devraient pas vous causer de soucis.



Le Bureau du taxi s'associe à Cool Taxi

Décembre 2014 – Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) s'est associé à Cool Taxi en devenant mandataire officiel des coupons de paiement taxi. Le BTM contribue ainsi à l'accomplissement de la mission que s'est donnée Cool Taxi, soit d'offrir un service simple, facile et sécuritaire afin de permettre un retour à la maison en toute sécurité pour tous.

Les Cool Taxi sont des coupons prépayés permettant de régler une course de taxi partout au Québec comme s'il s'agissait d'argent comptant. Ils sont disponibles toute l'année dans les dépanneurs Couche-Tard, les succursales participantes Familiprix, les centres d'appels des compagnies de taxi participantes et maintenant, au BTM qui devient un distributeur officiel. Les citoyens peuvent se procurer ces coupons, en coupures de 5 \$ ou 10 \$, au comptoir de services du 4949, rue Molson à Montréal.

Nouveau service pour les chauffeurs

En plus de distribuer les coupons, le BTM offrira la possibilité aux chauffeurs de payer leurs transactions à l'aide de Cool Taxi, et ce, sans aucun frais. Comme chez tous les autres mandataires, l'échange des Cool Taxi se fait toujours sans frais pour le chauffeur.

« Le conseil d'administration du BTM accueille avec beaucoup d'enthousiasme ce nouveau partenariat avec Cool Taxi, a affirmé M. Aref Salem, président du conseil d'administration du BTM. Nous participons ainsi à l'effort collectif pour sécuriser nos routes. En utilisant les services d'un chauffeur professionnel, les usagers s'assurent un retour à la maison en toute sécurité. »

En 2013, plus de 27 000 accompagnements Cool Taxi ont été enregistrés, permettant le retour sécuritaire d'environ 46 000 clients. Chaque année, les accidents dus à l'alcool causent en moyenne 180 décès, 380 blessés graves et 2 020 blessés légers. □

Blocage de mutation à la STM

Une entente contractuelle lie le chauffeur, l'intermédiaire et la STM. Lorsque la demande d'un chauffeur se voit bloquée à la STM par l'intermédiaire, ou que le chauffeur est empêché de changer d'intermédiaire, le BTM n'a pas juridiction dans ce type de litige. Il n'existe aucune disposition réglementaire à cet effet dans la *Loi concernant les services de transport par taxi*, ni même dans les règlements qui en découlent. Conséquemment, aucune plainte ne sera traitée par le BTM. □

Chelène Coulanges

Directrice — Inspections et enquêtes

NOMINATIONS

David Demers, centre de services



À l'automne dernier, M. Demers s'est joint à l'équipe du BTM. Fort de 18 années d'expérience en gestion de centre d'appels et en développement marketing interne dans le domaine des télécommunications, suivies de cinq ans dans le domaine du tourisme et du voyage notamment au sein de CAA Québec, David Demers a acquis une solide expertise, ainsi que des

habiletés qui favorisent la mobilisation et l'engagement des ressources humaines, tout en valorisant l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs!

Denis Larocque, directeur administration



En décembre dernier, M. Larocque joignait également l'équipe. Détenteur d'un diplôme de comptable CPA, CGA et d'une maîtrise en administration des affaires, en plus de cumuler 25 années d'expérience en comptabilité, M. Larocque apporte une expérience précieuse au BTM.

Bienvenue parmi nous! □

À l'œuvre pour l'industrie

Le 18 décembre dernier, le C.A. du **Bureau du taxi de Montréal** se réunissait afin de faire avancer les dossiers de l'industrie. Les membres ont à cœur la réussite des projets mis de l'avant pour améliorer les pratiques et contrer le transport illégal. Le C.A. appuie les démarches faites par le BTM en collaboration avec l'industrie dans ces différents dossiers. Voici les faits saillants de cette réunion.



Le contrat de recherche et développement intervenu entre le BTM, l'Agence de Revenu du Québec (ARQ) et l'École polytechnique a été signé. Il s'agit d'une étude sur la modélisation des déplacements des taxis afin de voir comment la clientèle utilise le taxi et de maximiser l'arrimage de l'offre à la demande.

La nouvelle structure administrative pour 2015 a été présentée et approuvée par les membres du C.A.

Le *Règlement sur les tarifs du bureau du taxi de Montréal 2015 R14-01* a été adopté à l'unanimité.

Formation continue

Afin d'informer les administrateurs, M. Dory Saliba, président du CPCDIT, a dressé l'état de la situation de la formation continue pour les chauffeurs de taxi. Il a proposé de réduire la durée des cours et de revoir leur contenu.

Plan d'action

M^{me} Sylvie Mercier, présidente de la firme Masia Développement stratégique inc., a présenté le Plan d'action 2015-2023 relatif à la *Politique sur l'industrie du taxi*.

Entente BTM-Cool Taxi

Une entente est intervenue entre le BTM et *Cool Taxi* concernant la vente et la promotion des coupons *Cool Taxi* au BTM. Le président du CPCDIT, M. Saliba, a souligné que *Cool Taxi* est un projet à vocation sociale qui existe depuis 2010 et qu'il ne s'agit pas d'un phénomène éphémère. Pour en faire la promotion, il a proposé d'apposer des autocollants *Cool Taxi* sur la vitre arrière des véhicules taxis.

M. Aref Salem, président du conseil, a informé les membres du conseil que l'entente BTM-*Cool Taxi* s'élevait à 15 000 \$. M. Salem est convaincu que ces coupons seront importants dans le secteur du centre-ville à cause de la masse critique de la clientèle.

Destinations pour tous

M^{me} Érika Duchesne, membre du conseil et porte-parole de Projet Montréal en matière d'accessibilité universelle, a informé les administrateurs qu'elle avait fait une présentation aux membres du conseil concernant sa participation au sommet mondial *Destinations pour tous*. Ce sommet organisé par Kéroul s'est tenu à Montréal en octobre dernier. □

Pas de hausse de tarif pour 2015

Lors d'une audience publique tenue à l'automne 2014, les représentants de l'industrie du taxi ont fait valoir à la CTQ qu'une hausse des tarifs n'était pas souhaitable, car elle aurait un impact négatif sur la demande. Et ce, malgré une hausse des coûts pour l'industrie. Que l'on pense seulement au prix de l'essence qui était très élevé tout au cours de 2014. Un tarif stable en 2015 devrait plaire à la clientèle. Selon la CTQ, la situation économique difficile et l'augmentation du transport illégal, notamment à la suite de l'apparition d'application de mise en contact de clients avec des services de transport de personnes, justifiaient cette position. Selon un indice mesuré par la CTQ, les coûts d'exploitation d'un taxi ont augmenté de 2,4 % de septembre 2013 à septembre 2014. Les tarifs de transport par taxi seront réévalués en septembre 2015.



Rappel

En septembre 2013, la CTQ a mis en place un nouveau mécanisme de fixation des tarifs de transport par taxi. Développé en consultation avec des représentants de l'industrie du taxi et les partenaires de la Commission, le nouveau mécanisme s'inspire des meilleures pratiques utilisées par plusieurs régulateurs nord-américains. La nouvelle méthode s'appuie sur un indicateur appelé *Indice des coûts*

du taxi ou *ICT*. Il est composé de dix (10) indicateurs compilés par Statistique Canada qui représentent des catégories de coûts pour un taxi. Une méthode prévisible et transparente qui permet de suivre l'évolution de ce que coûte l'exploitation d'un permis de taxi. Le tableau des indicateurs est disponible sur le site de la CTQ : www.ctq.gouv.qc.ca/taxi/tarifs/mecanisme. □

St-Laurent – St-Viateur

POSTES D'ATTENTE / Mise à jour

St-Laurent – St-Viateur

Depuis quelques mois, un nouveau poste d'attente public de cinq (5) places a été créé près de l'intersection boulevard St-Laurent et rue St-Viateur (angle sud-est).

Métro Vendôme

Le poste du boulevard de Maisonneuve à l'intersection de l'avenue Marlowe (angle sud-ouest) a été déplacé sur la rue Vendôme à l'intersection du boulevard de Maisonneuve (angle nord-est). Bien que le BTM avait fait la recommandation à l'arrondissement CDN-NDG de ne pas le déplacer, celui-ci a tout de même été de l'avant.

Si vous avez des commentaires à formuler sur les postes d'attente, n'hésitez pas à me les faire parvenir par courriel: eric.hevey@ville.montreal.qc.ca.

Eric Hevey
Inspecteur

Métro Vendôme



Cadeaux du BTM — Édition 2014

Durant la période des fêtes 2014, les inspecteurs du Bureau du taxi ont récompensé les chauffeurs et propriétaires qui se sont démarqués. Durant cinq jours, ils ont circulé dans les rues de la ville, à la recherche de véhicules impeccables, tant par la propreté intérieure et extérieure que par l'aspect général du véhicule. Ainsi, 14 chauffeurs et propriétaires ont reçu en cadeau un laissez-passer VIP donnant droit à un service rapide au comptoir du BTM. L'expérience a été bien accueillie elle pourrait faire des petits. Bravo ! □

Maxime St-Louis
Inspecteur



Pourquoi prendre une lettre A, B ou C à l'accueil ?

On entend souvent des commentaires de la part de la clientèle qui s'interroge sur le service offert aux chauffeurs et propriétaires au comptoir du BTM. Quelles sont les priorités ? Et pourquoi prendre un ticket de type A, B ou C ?

Il est important de prendre la lettre selon la transaction à effectuer, et ce, même lorsque la préposée à l'accueil est absente. Voici pourquoi.

Lettre A — S'adresse à la clientèle de la SAAQ qui désire effectuer une transaction. Si vous êtes un membre de l'industrie du taxi ou du remorquage et que vous désirez être servi dans les plus brefs délais, ne prenez pas cette lettre.

Lettre B — Destinée aux chauffeurs et propriétaires qui désirent effectuer **une seule transaction** parmi les suivantes :

- paiement pour l'aéroport;
- demande de certificat de recherche;
- enregistrement de convention de garde;
- vente de conventions de garde;
- demande de petite annonce;
- paiement d'un permis de conduire (et non le renouvellement de permis de chauffeur);
- paiement d'immatriculation (et non le renouvellement de la vignette).

Si vous avez **plus d'une transaction** à effectuer, optez pour la lettre C.

Lettre C — Réservée aux membres de l'industrie qui désirent effectuer plusieurs transactions (comme celles énumérées précédemment) ou des transactions complexes de type :

- changement de propriétaire;
- changement de véhicule;
- renouvellement de permis de chauffeur;
- permis de chauffeur perdu, volé ou mutilé;
- changement de catégorie de permis de chauffeur (ambassadeur ou transport adapté);
- vignette perdue ou mutilée.

Si vous ne prenez pas la lettre appropriée, le préposé au comptoir pourrait vous demander d'en reprendre une autre et de vous remettre dans la file d'attente.

Pour les transactions complexes, moyennant des frais de 10 \$, vous pouvez appeler au BTM et fixer un rendez-vous. Dans le cas d'un changement de propriétaire ou d'un changement de véhicule, cette option permet d'éviter de longues heures d'attente.

Notre but est de vous offrir un service de qualité, le plus rapidement possible. La préposée à l'accueil s'assure que vous disposez des documents conformes, complétés adéquatement. Faites-lui confiance ! □

Karine Depelteau
Centre de service

ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent!*

C'est simple et rapide !

En moins de 10 minutes,
on vous propose une soumission d'assurance
qui répond spécifiquement à vos besoins.

Un service de réclamations des plus efficaces !

Rapidité de paiement après un sinistre.
Vous avez le choix du garage pour la réparation.
Tout cela dans le but de remettre votre taxi
le plus vite possible sur la route !

Burrowes, les PROS du transport adapté !

Nous sommes particulièrement fiers
de proposer les **meilleures primes**
sur le marché.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Contactez-nous dès maintenant

514-522-2661 • 1-888-522-2661

Parce que chez **Burrowes**
nous avons compris que votre véhicule
était votre outil de travail,
nous vous offrons les avantages
et les protections que vous recherchez !



Dominique Roy

Taxi Diamond: faire face au transport illégal

La prolifération du transport illégal due en partie à l'apparition des applications technologiques, mais aussi à l'offre de soi-disant covoiturage disponible sur Internet, pose des défis de taille à l'industrie du taxi de Montréal. Elle met aussi en lumière certaines lacunes: la qualité du service bien sûr, la propreté et l'âge des véhicules taxi, et enfin un retard marqué concernant l'utilisation des nouvelles technologies dont raffole la clientèle plus jeune. Le développement du transport illégal met en danger les bases de l'industrie du taxi, par contre, il force celle-ci à se redéfinir. C'est ce que pense Dominique Roy, président et directeur général de Taxi Diamond. « On fait quoi concernant cette situation ? demande-t-il. On ne peut pas rester les bras croisés et attendre que ça se règle tout seul. » Il a décidé d'intervenir en se posant les questions qui vont faire bouger les choses. « En tant qu'entrepreneur et propriétaire d'entreprise, j'ai pris la décision de donner à la clientèle ce qu'elle veut: un service de qualité, des autos à la hauteur de ce service et les moyens technologiques appropriés. »

D'abord, évaluer le service

Pour savoir ce que la clientèle désire, Taxi Diamond a effectué un sondage sous forme de *focus group* auprès de sa clientèle, mais aussi d'une clientèle élargie. Un grand échantillonnage donnant des résultats plus précis. Suite à l'analyse des résultats, la direction a pris plusieurs décisions et annonçait en novembre dernier un investissement de plus d'un million de dollars pour moderniser sa flotte de véhicules et la qualité de son service. « Un investissement important pour nous, mais nous sommes convaincus que les Montréalais verront la différence, qu'ils nous feront davantage confiance et que nos chauffeurs enregistreront une augmentation de revenus », de dire M. Roy. L'entreprise Taxi Diamond prend ainsi les devants pour s'adapter au changement.

Un virage pour 2015

Depuis janvier 2015, Taxi Diamond a amorcé le virage de la modernisation de l'entreprise selon les quatre axes suivants:

- rehausser le contrôle de ses chauffeurs;
- améliorer la qualité de son service pour les nouveaux membres et réduire l'âge des véhicules à trois ans et moins, le reste de la flotte sera rajeuni sur une période non encore déterminée;
- utiliser de nouvelles technologies;
- utiliser des véhicules verts.

Des changements majeurs

- 1 Les chauffeurs devront suivre une formation sur le service à la clientèle. Cette formation porte sur le déploiement du concept de taxi intelligent. L'entreprise triplera également le nombre de ses inspecteurs routiers afin de s'assurer que toutes ses règles sont respectées. De plus, les voitures qui feront leur entrée au sein de la flotte de Taxi Diamond devront avoir moins de trois ans.
- 2 L'entreprise Taxi Diamond est à revoir son application mobile afin de l'améliorer, ce qui permettra notamment aux usagers

de payer la course via le téléphone intelligent. Les clients pourront aussi transmettre une évaluation de la qualité du service grâce à cette refonte de l'application.

- 3 L'entreprise veut amorcer un virage vert. Elle tente de conclure une entente avec un concessionnaire automobile afin de proposer un programme d'accès aux voitures hybrides pour ses chauffeurs. Elle prévoit qu'une entente sera conclue à ce sujet avant la fin de l'année.

Tous ces changements se traduisent par une nouvelle image qui va se refléter avec la mise en place d'un site Web revampé. L'entreprise utilise déjà les réseaux sociaux, elle travaille aussi sur un concept de *Taxi intelligent* qui va voir le jour en 2015.

Amélioration grâce au changement de la législation

Taxi Diamond souhaite que le ministère des Transports du Québec mette de l'avant les recommandations du BTM pour permettre aux inspecteurs de saisir les véhicules illégaux et augmenter le prix des amendes de façon substantielle. « J'ai confiance que les autorités vont intervenir rapidement sur la législation, précise M. Roy. Il en va de l'intérêt public. Toutefois, comme industrie, je pense que nous devons avoir le courage de nous questionner sur les raisons pour lesquelles le transport illégal connaît un tel développement. Pourquoi tant de gens adhèrent-ils à ce service ? Il serait trop facile de nous cacher derrière l'injustice, même si c'en est une, pour légitimer notre inaction. »

Fondée en 1922, Taxi Diamond dispose de plus de 1100 véhicules qui effectuent près de 5 millions de courses par année sur l'île de Montréal. Taxi Diamond souligne qu'elle a été la première compagnie de taxi à utiliser les outils GPS pour répartir les appels à Montréal, à introduire le système de paiement par carte de crédit et de débit, en plus de lancer sa propre application mobile.

Les chauffeurs se fâchent:

Le 19 décembre dernier, furieux contre l'entreprise de transport Uber, les chauffeurs ont déposé, par l'intermédiaire de Mokrane Krimed, une requête de recours collectif pour perte de revenus. Une première au monde selon leur avocat. Par ce recours, il est demandé à Uber Canada et à ses filiales de leur payer l'équivalent de tous ses revenus depuis son implantation à Montréal. Les chauffeurs réclament que cette somme soit majorée de 30 %, puisque l'entreprise, par l'intermédiaire d'une de ses filiales,



Dory Saliba, président du CPCDIT

Le CPCDIT s'attaque au transport illégal

Afin de débusquer les fraudeurs qui minent l'industrie du taxi, le CPCDIT a créé un fonds qui servira à lancer une campagne d'information auprès du grand public. L'objectif est de sensibiliser la clientèle aux risques liés à l'utilisation de transporteurs qui n'opèrent pas dans la légalité. Seuls les chauffeurs de taxi agissant dans le cadre de la réglementation provinciale sont habilités à effectuer le transport par taxi. Ils sont formés pour ça, possèdent un permis en règle et leurs véhicules sont assurés. Le fonds est constitué de cotisations provenant des chauffeurs et propriétaires de permis de taxi, soit de 5 \$ et par la suite, de 3 \$ par voiture, par mois.

Le CPCDIT entend aussi exercer toute la pression requise auprès de la Ville de Montréal et des instances politiques provinciales afin que celles-ci permettent la saisie des véhicules utilisés par les contrevenants.

Nouvelle directrice générale

La direction du CPCDIT tient à saluer l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, M^{me} Danielle Cyr. Fille du fondateur de Radio Taxi Union, chef de file sur le territoire de la Montérégie, M^{me} Cyr s'est toujours intéressée à l'industrie du taxi et connaît bien la réalité des intermédiaires. Pendant plus de vingt-cinq ans, elle a évolué au sein d'agences de publicité de renom, un atout non négligeable.

La direction lui souhaite donc la bienvenue.

recours collectif

affirme que ses services permettent d'économiser un tel pourcentage sur les courses habituelles. Privés de revenus, les chauffeurs se sentent floués et accusent Uber de concurrence déloyale. Le CPCDIT appuie leur démarche.



Mokrane Krimed

L'industrie réagit

Depuis un certain temps, bon nombre de chauffeurs et de propriétaires se plaignent d'un ralentissement important des affaires dans l'industrie du taxi à Montréal. Au banc des accusés : le ralentissement de l'économie. Mais pas seulement. La hausse marquée du transport illégal est aussi pointée du doigt.

Certains propriétaires ont décidé de faire face à la situation, comme Benoit Vallée, de Taxi Boisjoly et Taxi Villeray, en proposant à ses membres des outils technologiques nécessaires à l'exploitation d'un taxi d'aujourd'hui : système GPS, tablette numérique et terminal pour paiement électronique. Le tout, sans frais d'adhésion. Les membres paient seulement à l'utilisation, soit par appel. Et ce sont eux qui décident du nombre d'appels.

M. Vallée fait ainsi le pari d'intéresser les propriétaires et chauffeurs qui sont séduits par les nouvelles applications technologiques et qui ne recourent pas au service de répartition d'appels des compagnies de taxis. « Faire partie d'une compagnie de services coûte cher, affirme Benoit Vallée. Ce sont des coûts fixes élevés. Mon objectif est d'offrir une solution de rechange en payant seulement à l'utilisation. » Selon lui, cela va permettre aux propriétaires de se conformer à la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur au cours de 2015, les obligeant à équiper leurs véhicules d'un système GPS et d'un terminal pour le paiement électronique. « Ils vont économiser sur le coût de l'équipement et de son installation, ajoute M. Vallée. Une option qui offre flexibilité et sécurité, tout en se conformant aux lois et règlements. »

La nouvelle réglementation découle des mesures adoptées dans la foulée d'une consultation publique sur la sécurité des chauffeurs de taxi, suite à l'assassinat d'un chauffeur en novembre 2013. □

Benoit Vallée, propriétaire



Entrée en vigueur d'un nouveau mécanisme de contrôle

Depuis le 16 novembre dernier, la vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs de taxi est obligatoire pour le renouvellement des permis de chauffeurs de taxi. Et ce, pour tous les permis venant à échéance à partir de janvier 2015. Cette nouvelle mesure signifie que :

- pour renouveler un permis de chauffeur de taxi, une personne ne doit pas présenter d'antécédents judiciaires au cours des cinq dernières années;
- le demandeur de permis doit donc fournir un certificat de recherche attestant qu'une vérification de ses antécédents judiciaires a été réalisée;
- ce document doit être présenté au BTM, l'autorité qui délivre les permis sur l'île de Montréal;
- si le demandeur a des antécédents judiciaires, celui-ci ne pourra obtenir ni renouveler son permis. Il pourra cependant soumettre une demande d'analyse afin de déterminer si l'antécédent est compatible ou non avec les fonctions associées au métier de chauffeur de taxi.

Guichet d'information unique pour les chauffeurs de taxi

Lors de la réception de l'avis de renouvellement du permis de chauffeur de taxi, les chauffeurs reçoivent la marche à suivre ainsi qu'un formulaire à remplir. Le formulaire est aussi disponible sur le site du Bureau du taxi : www.mtltaxi.com. □



Denis Coderre, maire de Montréal, Robert Poëti, ministre des Transports, Guy Nadeau, Contrôle routier, SAAQ

IMPORTANT — Il est à noter que le délai moyen pour l'obtention des résultats du certificat de recherche d'antécédents est de **quatre semaines**. Les chauffeurs doivent donc s'assurer d'avoir obtenu leur réponse avant l'échéance de leur permis. Les chauffeurs, dont les permis viennent à échéance en février et en mars, doivent déjà se présenter au BTM avec le formulaire complété et acquitter les frais de 105 \$.

L'annonce de cette mesure a été faite en novembre dernier, de façon conjointe par la Ville de Montréal et le ministère des Transports. Elle reflète la ferme volonté de la Ville et du Bureau du taxi d'assurer une sécurité adéquate aux clients comme aux membres de l'industrie. Cette mesure découle de l'énoncé de la *Politique sur l'industrie du taxi* annoncée en août dernier. La mesure s'appuie sur l'article 26 de la loi concernant les services de transport par taxi *qui prévoit qu'une personne ne peut obtenir, maintenir ou renouveler un permis de chauffeur de taxi si elle a été déclarée coupable au cours des cinq dernières années, d'une infraction criminelle commise à l'occasion de l'exploitation d'un service de transport par taxi*.

La mise en place de cette mesure réaffirme le rôle crucial que joue l'industrie du taxi dans l'offre de transport de la métropole. C'est un pas de plus vers une industrie professionnelle et sécuritaire. □

Pour contrer le transport illégal

Une priorité pour le BTM en 2015

Le BTM est déterminé à contrer le transport illégal. Pour ce faire, le Bureau a déposé une requête au ministère des Transports du Québec afin de renforcer les pouvoirs de ses inspecteurs. Sur l'île de Montréal, seuls les policiers peuvent effectuer des saisies. Les inspecteurs doivent donc faire appel à eux, ce qui ralentit grandement le processus. Le BTM demande que les inspecteurs puissent saisir les véhicules de ceux qui enfreignent la Loi. La requête au MTQ est assortie d'une augmentation importante des amendes.

Des changements dans l'industrie

L'industrie est confrontée à une nouvelle réalité, celle des sociétés dont l'offre est basée sur l'utilisation d'applications pour téléphones intelligents. Ce genre de service, s'il concerne le transport de personnes contre rémunération, contrevient à la Loi; donc il est illégal. Ce n'est pas l'application qui est illégale, mais bien le fait d'effectuer le transport de personnes sans permis de taxi. Le transport par taxi est réglementé par une loi qui stipule que le chauffeur doit détenir un permis en règle et avoir suivi une formation.

Autre volet du transport illégal: l'offre de services de transport au moyen d'annonces sur Internet. Ces annonces s'adressent, par exemple, aux étudiants lors de bals de finissants, ou encore au grand public lors d'événements spéciaux comme le Grand Prix et les festivals. Certains offrent un service de transport vers l'aéroport Montréal-Trudeau. Tous ces services contreviennent à la *Loi des services de transport par taxi*.

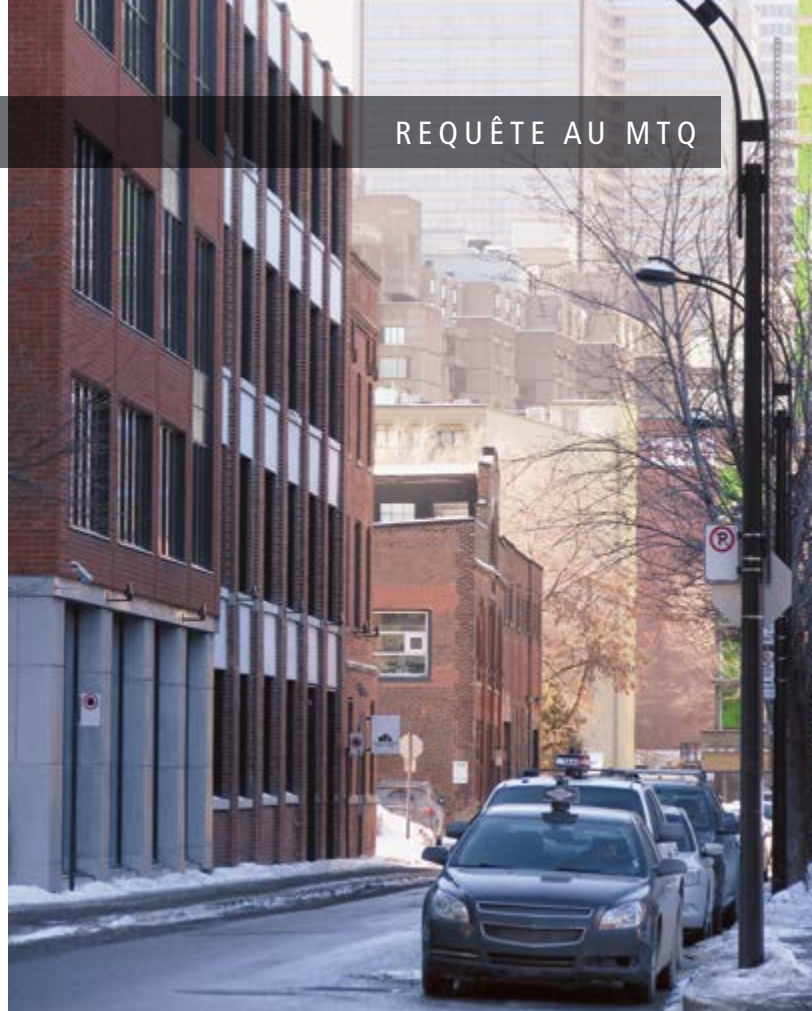
La requête du BTM et la législation

La requête déposée par le BTM auprès du MTQ nécessite un changement à la Loi avant d'y être mise en application. Plusieurs étapes sont requises:

- être étudiée par un comité ministériel;
- recevoir l'approbation du Conseil des ministres;
- aller en commission parlementaire.

Le changement législatif est plus long qu'un simple changement réglementaire. Cependant, il devrait être adopté au cours de la présente séance parlementaire.

Pour le BTM, permettre aux inspecteurs de saisir les véhicules des contrevenants et augmenter les amendes de façon significative s'avère des mesures dissuasives. □





Élections au Bureau du taxi de Montréal

C'est le 6 mars dernier que s'est amorcé le processus conduisant à l'élection des quatre représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du **Bureau du taxi de Montréal (BTM)**.

Le conseil d'administration est constitué de onze membres. Sept de ces membres sont nommés par le conseil d'agglomération et les quatre représentants de l'industrie sont élus par leurs pairs à l'occasion d'un scrutin postal. Un poste est à combler parmi les titulaires de permis de chauffeurs, un autre parmi les titulaires de permis de propriétaire de taxi, un troisième parmi les titulaires de permis de propriétaire de limousine et le dernier parmi les intermédiaires en services de taxi.

Conformément aux lettres patentes du BTM, cette élection est sous la responsabilité du greffier de la Ville de Montréal, M^e Yves Saindon, qui agit comme président d'élection et a établi la procédure de mise en candidature et de vote qui se résume ainsi :

- 1 envoi postal de l'avis d'élection aux quelque 15 000 électeurs (6 mars);
- 2 date de référence pour l'éligibilité d'un candidat et date limite pour recevoir une résolution d'une personne morale désignant son représentant (26 mars);
- 3 constitution de la liste électorale définitive (26 mars);
- 4 période de mise en candidature (du 20 avril au 2 mai);
- 5 date limite pour l'envoi postal des documents de vote aux électeurs (15 mai);
- 6 date limite où les bulletins de vote devront être reçus et clôture du scrutin (4 juin);
- 7 dépouillement des votes (5 juin).

Les représentants élus entreront en fonction, pour un mandat de deux ans, le 15 juin 2015, soit le deuxième lundi suivant la date de clôture du scrutin.

Constitution des listes électorales

Le greffier dresse les listes d'électeurs habilités à voter à partir des données du BTM.

Période de mise en candidature (du 20 avril au 2 mai)

Pour être éligible, il faut être détenteur d'un permis valide à Montréal en date du 26 mars 2015. Toute personne admissible peut poser sa candidature à un seul poste à la fois, en produisant une déclaration de candidature auprès du greffier, à l'aide du formulaire prévu à cet effet. La déclaration de candidature est, sous peine de rejet, produite au bureau du greffier, aux jours et heures d'ouverture du bureau, sur rendez-vous.

Ne peuvent être éligibles à un poste de membre :

- une personne à l'emploi du Bureau du taxi de Montréal (BTM), de la Société de transport de la Ville de Montréal (STM), ou d'une ville située sur le territoire de l'île de Montréal ou un élu de la Ville de Montréal ou d'une ville située sur le territoire de l'île de Montréal;
- une personne qui ne remplit pas les exigences prévues par la loi et les règlements concernant le transport par taxi.

Quelle est la période de scrutin ?

Le greffier procède à l'envoi des bulletins de vote aux candidats au plus tard le 15 mai 2015. La période de scrutin s'échelonne à compter du lendemain où les bulletins de vote ont été expédiés aux électeurs jusqu'à 16 heures le jour de clôture du scrutin.

Au plus tard, le 15 mai 2015, le greffier transmet à chaque électeur la trousse de l'électeur qui comprend les instructions pour voter et le bulletin de vote.

Pour voter lors de l'élection du 4 juin 2015, vous deviez être titulaire d'un permis valide, émis par le **Bureau du taxi de Montréal**, de l'une ou plusieurs des catégories visées par le vote au 26 mars 2015. Vous êtes alors automatiquement inscrit sur la liste électorale.

Comment se déroule le vote ?

L'électeur marque le bulletin dans l'espace réservé au candidat de son choix et l'insère dans l'enveloppe identifiée à cet effet. Il doit joindre également dans l'enveloppe-réponse :

- une photocopie du permis qui le qualifie comme électeur;
- une photocopie d'une pièce d'identité qui comporte sa signature;
- et la déclaration de l'électeur.

L'électeur peut envoyer l'enveloppe-réponse par la poste ou la déposer à l'adresse indiquée.

L'enveloppe-réponse doit avoir été reçue par le greffier pendant la période de scrutin, c'est-à-dire au plus tard à 16 heures, le 4 juin 2015.

Comment s'effectue le dépouillement des votes ?

Le dépouillement et le recensement des votes auront lieu le 5 juin par du personnel électoral nommé par le greffier. Le dépouillement se fait en présence des candidats qui désirent y assister ou de leurs représentants. Dès que le recensement des votes est terminé, le greffier annonce les résultats aux candidats et représentants présents. En cas d'égalité, le greffier effectue un tirage au sort pour déterminer lequel des candidats est élu; le tirage au sort a lieu en présence des candidats concernés ou de leurs représentants qui désirent y assister. □

Pour plus de renseignements, les membres de l'industrie peuvent consulter le site Web www.ville.montreal.qc.ca/taxi ou composer le 514 872-TAXI (8294).

PROGRAMME

exclusif pour les

TAXIS

Le programme comporte plusieurs avantages :

- Rabais supplémentaire au département de service
- Approbation de crédit rapide et sans tracas

Ne perdez pas une minute, contactez-nous pour connaître le détail des bénéfices auxquels vous avez droit.

PRIUS V 2015



SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE LA TOUTE NOUVELLE CAMRY HYBRIDE 2015

Contact

Paul Noory, Gérant des ventes
paul.noory@spinelli.com

561, boul. St-Joseph, Lachine (QC) H8S 2K9
Tél.: 514 634-7171
www.spinellitoyotaalachine.com

TOYOTA
SPINELLI
Lachine



Que pensent les clients du service des chauffeurs de taxi ?

Le service à la clientèle est une priorité pour le Transport adapté de la STM. Et ce service, il est grandement tributaire du service rendu par les chauffeurs de taxi qui effectuent 88 % des déplacements.

Toutes les six semaines, une rencontre d'échange se tient entre chaque intermédiaire de services taxis et un chef d'opérations de la STM. Cela se fait dans un esprit de collaboration pour améliorer l'expérience client ainsi que les processus opérationnels. Différents indicateurs sont revus dont les plaintes et commentaires des clients.

Il faut savoir que tous les jours des plaintes, mais aussi des commentaires positifs, arrivent au Service à la clientèle du Transport adapté. Il s'avère intéressant de faire un retour sur ce que les clients prennent la peine de signaler, tant les bons coups des chauffeurs que les mauvaises expériences.

Parmi les plaintes, en voici quelques-unes qui représentent les comportements fautifs les plus récurrents et qui méritent une attention spéciale en 2015 :

Commentaires	Comportement souhaité
« Le chauffeur est resté les bras croisés à côté du véhicule, affirme une intervenante, en attendant que le client descende les escaliers extérieurs de la maison au véhicule. La mère demande que les chauffeurs viennent à la porte principale et escortent le client jusqu'au véhicule et vice versa. »	> Toujours porter assistance au client à l'embarquement et au débarquement — Offrir soutien au client et l'accompagner jusqu'à la porte d'entrée principale à l'extérieur en tout temps.
« Le chauffeur avait de la difficulté à déplier ma marchette et l'a brisée. » « Le chauffeur a oublié mon coussin dans le stationnement. »	> Plier le fauteuil ou tout autre équipement avec précaution et, au besoin, demandez des indications au client quant à la manière de procéder pour plier l'aide-à-mobilité.
Une intervenante rapporte que le chauffeur a laissé le client seul sur le balcon, sans sonner pour avertir de leur arrivée et qu'il a quitté les lieux. « Le client est sourd et muet, ajoute-t-elle, alors ceci aurait pu être problématique si personne ne l'avait vu en train d'attendre seul. »	> Dans le cas d'un client avec déficience intellectuelle ou psychique, le chauffeur doit s'assurer lors du débarquement que le client est pris en charge par une personne responsable, sauf sur indication contraire.

Les clients prennent aussi le temps de souligner leurs expériences positives avec les chauffeurs de taxi. Souvent, il s'agit de gestes simples qui font une réelle différence, comme une attitude attentionnée et courtoise. Voici quelques commentaires reçus de responsables de clients :

« Le client m'a informé du bon travail du chauffeur de taxi. Gentil, il a bon cœur et une grande compassion pour son travail. Il s'est bien assuré que le client soit arrivé à l'intérieur sain et sauf. »

« Le chauffeur a pris le temps de chercher les clés qu'une cliente avait perdues. Il a vérifié partout avec elle. La cliente dit qu'il fut excellent et qu'il lui a apporté une grande aide. »

« La cliente précise que le chauffeur a été super avec elle et son mari. À destination, le chauffeur les a reconduits jusqu'à la porte. Le chauffeur retournait à son véhicule quand son mari a eu un malaise et est tombé. Le chauffeur est retourné à leur secours et l'a relevé. Madame a trouvé son geste exceptionnel et demande à ce que le chauffeur soit félicité pour sa "bravoure". »

« Le chauffeur était super gentil. Il a fait le trajet avec lui et ils ont parlé durant le transport. Cela lui a fait un grand bien. »

Ces échos de la clientèle permettent de mettre en lumière l'importance du rôle du chauffeur dans leur vie. Un service bien rendu permet aux clients de continuer à avoir confiance dans le transport adapté, un élément essentiel pour leur inclusion professionnelle, sociale et économique dans la société.

La clientèle et la STM comptent sur vous !





Taxi collectif Est de Montréal

Le 1^{er} décembre dernier, un projet pilote de taxi collectif reliant la gare Anjou (nouveau train de l'Est) au parc industriel Angevin a vu le jour. Le service comprend dix points de chute. L'horaire est synchronisé avec celui du passage des trains afin de minimiser le temps d'attente de la correspondance. Offert du lundi au vendredi aux heures de pointe du matin et de l'après-midi, ce service de la STM est assuré par la COOP de l'Est. Les clients qui désirent l'utiliser doivent effectuer une réservation au moins 40 minutes à l'avance auprès de la COOP de l'Est. Le projet pilote se poursuivra pendant cinq mois. Le taxi collectif représente une solution intéressante qui offre de nouvelles perspectives aux chauffeurs de taxi. □

AVIS DE RECHERCHE

Racontez vos histoires

La compagnie de production *Ecranhia* travaille à la préparation d'un documentaire d'une heure sur le monde du taxi à Montréal, pour le compte de Canal D. Suite à l'avis de recherche paru dans *Taxi Le Journal*, Automne 2014, plusieurs candidats se sont manifestés.

La production est à la recherche d'un chauffeur d'origine haïtienne, travaillant la nuit et préférant entrer en contact avec les gens plutôt que de rester muet derrière le volant. Vous avez envie de l'expérience d'un tournage le temps d'une journée? Manifestez-vous! Le tournage aura lieu printemps/été 2015, mais la production rencontre les candidats dès maintenant.

Si passer à la télé ne vous dit rien, mais que vous aimeriez tout de même raconter des anecdotes drôles, tristes ou terribles, nous aimerions les entendre. Nous sommes à la recherche de tous récits pouvant faire mieux comprendre la vie d'un chauffeur de taxi. Vous pouvez écrire vos expériences, ou les raconter au téléphone. □

Si ça vous intéresse ou voulez plus de renseignements, communiquez avec Sylvain Laforest, réalisateur, au 514 704-8124 ou par courriel à sylvainlaforest@ecranhia.ca

PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité
professionnelle



Habitation



Auto
personnelle



VR



Animal de
compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
 - Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
 - Le financement de prime, c'est notre spécialité.
- Demandez des renseignements!

**SERVICE D'INDEMNISATION À L'INTERNE!
5 JOURS GARANTIS**

NOUVEAUTÉ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS
1 800 567 5046

f : 514 766 7270
taxi@elco.ca
ELCO.CA





514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313

PAYEZ À L'U

NOUVEAUTÉ !

Adapté à la nouvelle politique du taxi.

En vertu de la nouvelle réglementation applicable en janvier 2015, toutes les voitures de taxi seront dans l'obligation d'accepter tous les paiements électroniques ainsi que d'être reliées par GPS à une centrale.

NOUS SOMMES au transp

- AUCUNE COTISATION
- Aucun frais d'adhésion
- Aucun engagement
- Aucune obligation
- GARDEZ MÊME VOTRE POURBOIRE

Payez seulement à l'utilisation
à des taux compétitifs

Soyez LÉGAL, sans FRAIS et avec u



UTILISATION



**Téléchargez
notre application**

S LA SOLUTION ort illégal

- GPS sur tablette inclus
- Terminal Interac/carte de crédit inclus
- Transport adapté/médical
- Application disponible sur appareil intelligent et plus encore

SANS AUCUN FRAIS

Propriétaire indépendant

Protégez la valeur de votre permis
et de votre fonds de pension en travaillant
avec une entreprise légale.

ne panoplie de SERVICES INCLUS !



Pour plus d'information
sur ce nouveau procédé :
Benoit Vallée 1 514 252-1313



À votre service depuis 1908
1 514 252-1313 • facebook
www.taxirosemont.com



Acceptez
les Cool Taxi
et sauvez des vies !



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313



514 252-1313

Entente AHGM-Kéroul

Les hôtels de Montréal plus accessibles

Afin d'améliorer l'offre d'hébergements accessibles aux touristes en situation de handicap qui visitent la métropole, l'Association des hôtels du grand Montréal (AHGM) est fière d'annoncer qu'elle devient partenaire de l'organisme Kéroul, organisme dédié au développement de l'accessibilité du tourisme et de la culture pour les personnes handicapées.

Avec ce nouveau partenariat, l'AHGM souhaite encourager ses membres à mettre en œuvre des démarches pour améliorer l'accessibilité dans leur établissement. Les hôteliers montréalais auront désormais l'opportunité d'offrir à leur personnel la formation *Service Complice* visant à leur fournir des outils pour mieux répondre aux besoins de cette **clientèle en croissance**. Pour améliorer leur infrastructure d'accueil, Kéroul met à leur disposition sur demande des services-conseils. « Ce nouveau partenariat avec Kéroul permettra à nos membres d'en apprendre davantage sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité tout en leur permettant de conserver leur design », de dire la présidente-directrice générale de l'AHGM, M^{me} Ève Paré.

Amélioration de l'offre. Pour M. André Leclerc, PDG et fondateur de Kéroul, « cette nouvelle collaboration avec les hôteliers démontre l'importance qu'ils accordent au fait que tous les touristes passent des séjours agréables au sein de leur établissement. Ce partenariat avec l'AHGM nous



Ève Paré, PDG, Association des hôtels du grand Montréal
et André Leclerc, PDG, Kéroul

permettra donc de donner un coup de pouce supplémentaire aux hôteliers qui voudront bonifier les services qu'ils offrent aux clients en situation de handicap. »

Le partenariat AHGM-Kéroul fait suite à la signature, par l'Association, de la *Déclaration québécoise concernant l'accessibilité au tourisme* pour toutes les personnes ayant une incapacité. Alors que l'on constate un phénomène de vieillissement au sein de la population, il s'agit d'une autre initiative qui témoigne de la volonté de l'AHGM de s'engager dans un tourisme durable pour la métropole. Un segment de clientèle en développement pour l'industrie du taxi, une bonne nouvelle. □

Rappel : lors du congrès de l'IATR tenu en septembre dernier à La Nouvelle-Orléans, Kéroul a fait une présentation très appréciée sur l'accessibilité. L'organisme a invité la communauté internationale à faire part de ses commentaires sur le sujet.



GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin
électronique
Garantie de deux ans
pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Garantie deux ans pièces et
un an sur main d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA
disponibles
Mandataire de la CTQ
(validation)

Contrat de service disponible
sur la majorité des modèles
de radio

Nous réparons et installons
toutes marques de compteurs
et de radios. Venez nous
rencontrer!

NOUS SOMMES **8** À VOTRE SERVICE!



Application gratuite Exercice pour vous garder en forme

Hiver comme été, les chauffeurs de taxi passent de longues heures assis dans leur véhicule à attendre le client. C'est bien connu et cela peut être dommageable pour leur santé. La solution? L'exercice bien sûr. Mais vous n'êtes pas attiré par les longues séances de musculation. Par contre, il existe des applications sur le Web, qu'il s'agisse de l'*App Store*, de *Google Play* ou *Windows Phone Store*. Gratuites, il y en a pour tous les goûts.

Une des plus séduisantes est le **Seven** (*App Store*) qui ne requiert pas d'équipement et ne nécessite que sept minutes par jour. À faire durant sept mois. L'application est conçue sous la forme de jeu et offre des récompenses pour vous motiver. Il s'agit d'un type d'entraînement fractionné par intervalle à haute densité, HIIT, un terme anglais pour *High Intensity Interval Training*. Le principe du HIIT: des séances courtes et intenses qui donnent un résultat maximum en un temps record. Cette application agit sur l'ensemble des muscles de manière homogène et permet de faire de l'exercice partout, où et quand vous voulez. Vous pouvez même utiliser votre propre musique, le format est fait pour le cellulaire et la tablette électronique. Une formule flexible pour vous garder en forme. Intéressant non? □



STOCKHOLM Taxi Thérapie

Entrefilet paru dans la revue Actualité de février 2015

En Suède, des psychologues ont récemment offert des séances de consultation dans des taxis! Le but: aider les résidents de la capitale suédoise à lutter contre la dépression saisonnière, un mal répandu dans cette contrée nordique. Le psychologue s'assoit à côté du passager, le temps d'une course. Le client doit faire une demande au préalable par téléphone pour profiter de ce service. Celui-ci s'ajoute au prix de la course. Un service offert par la compagnie *Taxi Stockholm 15 00 00*. Peu banal. □

La clé de la réussite
pour être chauffeur de taxi :

**ÉCOLE
DU TAXI**

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC INC.

ecoledutaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2 | Téléphone : 514 274-7373
Télécopieur : 514 274-2013 | Sans frais : 1 866 803-7373



Racontez Montréal

Le Windsor — lieu prestigieux et historique



« Bonjour, au 1170, rue Peel, s'il vous plaît ! »

Et c'est parti, votre client se rend à une dégustation de vins italiens. Vous pouvez lui dire que le Windsor est un superbe hôtel construit entre 1876 et 1878 par des hommes d'affaires de Montréal. Depuis ses débuts, il fait face à un parc appelé, à l'époque, le Square Dominion, centre d'un quartier huppé.

Montréal est alors la plus grande ville du Canada et la plaque tournante du commerce. Le Square Dominion, qui deviendra plus tard le Square Dorchester, est un lieu recherché par la bourgeoisie montante; celle-ci se fait construire des résidences cossues pour afficher sa richesse.

Conçus par l'architecte américain William Boyington, les plans de l'hôtel soulignent l'importance croissante de Montréal. Le Windsor accueille aussi les voyageurs en provenance de la gare Windsor sise à proximité. L'hôtel fut longtemps considéré comme le « palais canadien », le plus grand hôtel du pays. Construction luxueuse avec de splendides salles de bal, le Windsor fut l'hôte de

visiteurs prestigieux: Mark Twain, Sarah Bernhardt, Oscar Wilde. Plus près de nous: Winston Churchill, la Reine Elizabeth II et Charles de Gaulle. Construit en pierres de granit, d'une hauteur de neuf étages, il est considéré comme un des plus beaux édifices de style Second Empire du Canada. Très achalandé, il fait l'objet d'un agrandissement en 1906, sur la partie nord du site, appelé l'annexe Nord. L'hôtel double alors sa superficie d'accueil, passant de 370 à 750 chambres. Témoin de l'évolution de Montréal, il voit défiler, entre autres, les propriétaires de franchise de la LNH lors de réunions d'affaires dans ses salons, au cours des années 1920.

1957, le Windsor est la proie des flammes. L'aile sud est démolie en 1959 pour faire place à l'actuelle tour de la Banque CIBC. Le Windsor (annexe Nord), exploité jusqu'en 1975, ferme ses portes en 1981. Comme un phénix, il renaît de ses cendres. Rénové en immeuble de bureaux de prestige, le Windsor ouvre de nouveau ses portes en 1987. □



REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET CHAUFFEURS DE TAXI DE MONTRÉAL

LE RPCTM

Convoque tous les Chauffeurs et Propriétaires de Taxi de Montréal (A-5, A-11, A-12) à l'assemblée générale le lundi 11 mai 2015 à 18h00 au 8050 Christophe Colomb coin Jarry

Pour l'élection de son nouveau conseil d'administration pour info : WWW.RPTM.CO

Convenes all Taxi Owners and Drivers of Montreal (A-05,A-11-A-12) to the General Assembly Monday 11th of May 2015 at 18h00 Taking place at 8050 Christophe Colomb, Jarry's corner
For election of its new council For info: WWW.RPTM.CO

Candidats à l'élection au conseil du CA du BTM supportés par RPCTM
Candidates for election of the BTM's council supported by the RPCTM

REPRÉSENTANT DES
PROPRIÉTAIRES
MAX-LOUIS
ROSALBERT
(514) 232-2264
service@rptm.co
Président RPTM



REPRÉSENTANT DES
CHAUFFEURS
EDGARD
EL-KALAANI
(514) 945-8294
service@rptm.co
Trésorier RPTM



NOUVEAU

CHAQUE DIMANCHE DE
6H 00 AM À 8H00 AM
UNE ÉMISSION SPÉ-
CIALE TAXI QUI VOUS
INFORME TOUTES LES
NOUVELLES DU TAXI
DE LA SEMAINE
AU ONDE DU 102.3FM
RADIO CENTRE VILLE.



Principaux chantiers Île de Montréal Mars et avril 2015

Échangeur Turcot (autoroutes 15, 20 et 720) – MONTRÉAL

Travaux d'entretien et de réparation de l'échangeur Turcot

- Fermetures partielles ou complètes de nuit de bretelles de l'échangeur
- Fermeture de longue durée (environ 13 semaines) de deux bretelles de l'échangeur à compter du printemps:
 - Bretelle menant de l'autoroute 20 est à l'autoroute 15 (Décarie) nord
 - Bretelle menant de l'autoroute 720 ouest à l'autoroute 15 sud
- Fermetures partielles ou complètes sur le réseau municipal

Travaux en continu

Échangeur Saint-Pierre (autoroute 20 et route 138) – MONTRÉAL

Travaux de réparation des structures de l'échangeur

- Fermetures occasionnelles de nuit de bretelles de l'échangeur
- Fermetures partielles de longue durée ou complètes de nuit sur le réseau municipal

À partir du mois d'avril

Autoroute 720 – rue de Bleury – MONTRÉAL

Reconstruction du pont d'étagement de la rue de Bleury au-dessus de l'autoroute 720

- Fermeture complète de la rue de Bleury entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine pendant la période des travaux
- Fermeture partielle de longue durée (1 voie fermée sur 3) de l'avenue Viger Ouest entre la rue Jeanne-Mance et la place Jean-Paul-Riopelle
- Fermeture partielle de longue durée (environ 3 mois) de l'autoroute 720 en direction ouest (3 voies disponibles sur 5 entre les rues Panet et de Bleury)
- Fermetures complètes occasionnelles de nuit de l'autoroute 720 en direction ouest entre la rue Panet et l'entrée à la hauteur de la rue Lucien-L'Allier. Des fermetures complètes de fin de semaine de ce tronçon de l'autoroute 720 en direction ouest seront également nécessaires lors d'opérations particulières

D'avril à décembre 2015

Source: ministère des Transports du Québec.

général taximètre^{inc}

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

**Vente et réparation
de taximètres**

**Installation de taximètres
et radios**

Fabrication de lanternons

**Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

**Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G**

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

**Installation
d'attache-
remorque**



Quelques congrès mars-avril 2015

2015 FIRST Regional – For Inspiration and Recognition of Science and Technology

Du 18 au 31 mars 2015

500 délégués | Plusieurs hôtels

Stade Uniprix

Smart City Expo World Congress 2015 – Fira Barcelona

Du 25 au 27 mars 2015

800 délégués | Plusieurs hôtels

Palais des congrès de Montréal

2015 SCMS Annual Conference – Society for Cinema and Media Studies

Du 25 au 29 mars 2015

2 000 délégués | Plusieurs hôtels

Fairmont Le Reine Elizabeth

World Irish Dancing Championships – Irish Dance Commission

Du 29 mars au 5 avril 2015

15 000 délégués | Plusieurs hôtels

Palais des congrès de Montréal

2015 Water Polo Canada National Championships – Senior Nationals

Du 27 au 29 mars 2015

200 délégués | Plusieurs hôtels

Centre sportif du Parc olympique

et Complexe sportif Claude-Robillard

2015 Pycon – Python Software Foundation

Du 8 au 16 avril 2015

2 000 délégués | Plusieurs hôtels

Palais des congrès de Montréal

2015 WSSA World Sport Stacking Championships

Du 9 au 12 avril 2015

500 délégués | Plusieurs hôtels

Le Centre Sheraton

Canadian Geriatrics Society – 2015 Meeting

Du 15 au 18 avril 2015

300 délégués | Plusieurs hôtels

Hilton Montréal Bonaventure

Quelques événements mars-avril 2015

Festival international du film sur l'art

Quartier Latin

Du 19 au 29 mars 2015

Le Bal en blanc

Centre Bell

Le 5 avril 2015

Le Printemps numérique

Quartier des Spectacles

Du 21 mars au 21 juin 2015

Baseball majeur – Reds vs Blue Jays

Stade olympique

3 et 4 avril 2015

Au centre de la place d'Armes dans le Vieux-Montréal trône le Monument Maisonneuve, œuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert, installée en 1895 à la mémoire de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal.



ASSURANCE TAXI PLUS

GAMME COMPLÈTE D'ASSURANCE DISPONIBLE



Votre police d'assurance auto est enrichie de protections adaptées à vos besoins, telles que :

- Compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule jusqu'à 50 \$ par jour*
- Exemption de la franchise en cas de délit de fuite
- Exemption de la franchise en cas de perte totale
- Protection de 60 000 \$ pour les dommages occasionnés aux véhicules loués ou empruntés
- Protection de 5 000 \$ pour les dommages aux biens qui vous sont confiés grâce à Taxi Cargo
- Assurance responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi de 1 000 000 \$
- Service 24/7 pour réclamations

**OBTENEZ UNE SOUMISSION
1 866 822.TAXI**

EN TAXI AVEC VOUS DEPUIS 1955

*Maximum de 750 \$ par sinistre. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent à toutes nos offres. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. ^{MD}belairdirect. et ^{MD}Petit Chevalier & Dessin sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'assurance Belair inc. Toute autre marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif et est utilisée sous licence ou sous-licence. ©2013 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.

belairdirect.



VOUS CONNAISSEZ LE TAXI. NOUS, ON CONNAÎT LES FINANCES.

**Une offre simple,
rapide et efficace.**

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d'épargne

**Réponses rapides et
ristournes intéressantes!**

**MAINTENANT
OUVERT
LE SAMEDI
DE 9 H À 15 H**

Siège social

7915, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2R 1X2

514 382-6096

citedunord.com



Desjardins
**Caisse Cité-du-Nord
de Montréal**

Coopérer pour créer l'avenir

Pour tous vos besoins :
une seule destination!

FIN TAXI

QUI NOUS SOMMES

Créée en 2003, FinTaxi est une entreprise spécialisée dans le financement pour l'industrie du taxi au Québec.

SERVICES OFFERTS :

- Financement
- Formation
- Information

fintaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 2T2

Téléphone : 514 353-2757 | Sans frais : 1 866 227-2091

info@fintaxi.ca

Suivez-nous :  facebook.com/FinTaxi

